

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Sébastien BOURQUIN

L'exploitation forestière à Salvan au XVIII^e siècle

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 2002, tome 97a, p. 21-25

© Abbaye de Saint-Maurice 2014

L'EXPLOITATION FORESTIÈRE À SALVAN AU XVIII^E SIÈCLE

Avant le XVIII^e siècle, l'Abbaye de Saint-Maurice menait une politique très stricte en matière d'exploitation des fo-



La charmante petite vallée de Gueuroz a été protégée des coupes de bois intempestives. Xylographie de 1874 (Gattlen 3284).

rêts. De nombreux décrets interdisaient aux habitants de la vallée du Trient d'exploiter librement les forêts environnantes, et plus particulièrement le bois de Gueuroz que se réservait l'Abbaye.

En 1706, un événement marqua une rupture dans cette politique écologique. Le 24 août, les notables de Salvan vendirent pour la somme de 18 pistoles un espace boisé bien délimité de leur commune au seigneur Barbe, directeur des salines de Bex, propriété de Leurs Excellences de Berne. L'acte de vente autorisait le directeur des salines à exploiter ces forêts pendant les cinquante années suivantes, sans toutefois couper deux fois au même endroit. Les arbres qui repousseraient sur une zone déjà exploitée reviendraient automatiquement à la commune de Salvan. Par ailleurs,

les habitants de celle-ci avaient le droit de se servir de bois pour leur propre usage dans les forêts vendues et d'y faire paître leur bétail. Les ouvriers-bûcherons devaient obligatoirement être de confession catholique et, dans la mesure du possible, originaires de Salvan. La dernière clause du contrat était de loin la plus importante, comme nous le verrons par la suite : les Excellences de Berne s'engageaient à couvrir tous les dommages qui pourraient survenir avec le temps, suite à la coupe des arbres.

Cet acte de vente, bien que très ordinaire en apparence, revêtait un caractère particulier, dans le sens où il fut approuvé et ratifié par l'abbé de Saint-Maurice, maître spirituel et temporel de la vallée du Trient. Ainsi, l'abbé Camanis bouleversait une tradition écologique séculaire. Toutefois, l'acte de vente mentionnait que le fameux bois de Gueuroz, tant protégé dans le passé, n'était pas inclus dans les forêts vendues. L'abbé n'aurait-il été qu'un protecteur partiel de l'environnement ? Ou aurait-il subi des pressions de Berne, pour qui ce bois était indispensable ?

Quoi qu'il en soit, les conséquences de ces coupes de bois furent catastrophiques, tant pour l'environnement que pour les habitants de la vallée. Ces derniers, dans une requête adressée à

Leurs Excellences de Berne en 1733, décrivirent les causes de leur malheur. Suite à l'intense exploitation de leurs forêts, le sol devint instable à tel point que les pluies entraînaient de la terre et des pierres au fond de la vallée « sans que rien ne puisse les arrêter ». Les arbres ne jouaient plus leur rôle de barrière contre les éboulements, si bien que le torrent du Trient était obstrué par endroit, formant ainsi de petits étangs. En septembre 1732, lors de fortes pluies, ces barrages naturels cédèrent et une importante quantité d'eau, de boue et de pierres grossirent le torrent et détruisirent la digue qui servait à protéger les terres cultivées. Celles-ci furent partiellement inondées. Les entrepreneurs des salines donnèrent du bois et participèrent aux travaux de réparation de la digue.

Au mois d'août de l'année suivante, la situation empira considérablement. Les

pluies entraînèrent à nouveau des déchets qui, en s'accumulant au pied de la digue, firent déborder le torrent. Les terres furent dévastées par les eaux. Selon les habitants de Salvan, les réparations s'annonçaient difficiles et les arbres n'al-

laient donner aucun fruit avant 20 ou 30 ans. C'est pourquoi ils mentionnèrent la clause de l'acte de vente, selon laquelle l'État bernois s'engageait à financer la réparation d'éventuels dégâts causés par la coupe. Ils ajoutèrent que le travail des quelques bûcherons de Salvan devenait de plus en plus dangereux, qu'ils y risquaient leur vie. Enfin, ils rappelèrent que les coupes faites sur les terrains appartenant à Martigny, de l'autre côté de la vallée, avaient entraîné la destruction des jeunes plantes et donc, la perte de pâturages. Mais cela, la commune pouvait le supporter pour « marquer son respect et sa soumission à Berne ».

Une trentaine d'années auparavant, en 1705, quand les réserves de bois des quatre mandements d'Aigle furent épuisées, Pierre Barbe fut chargé par Berne d'acheter du bois à la commune de Martigny pour l'exploitation des sa-



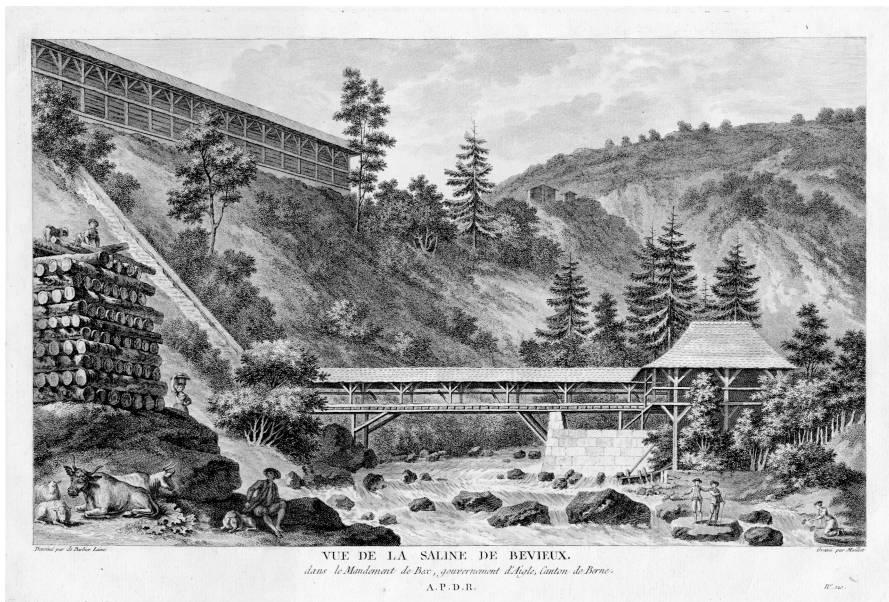
Le fameux pont du Gueuroz a été construit en 1934 sur une armature en bois. Cet impressionnant cintre fut monté par l'entreprise de charpente Richard Coray, des Grisons.

LE RÔLE DU BOIS DANS LES SALINES DE BEX

Dès 1554, les salines de Bex étaient une propriété de l'État bernois. Il confia leur exploitation à un notable qui se montra si peu efficace que Berne reprit les salines en régie directe en 1685. La productivité resta faible jusqu'à la découverte d'un gisement important vers 1700. Dans la même période, le système de pompage fut amélioré.

Le sel n'était pas extrait sous sa forme solide, mais liquide : la saumure. Celle-ci était remontée à la surface par une sorte de roue actionnée par des chevaux, puis conduite par des canaux vers des chaudières. Grâce à des feux de bois, l'eau était évaporée, ne laissant que le sel au fond des chaudières. Enfin, il était séché sur des braseros et stocké sous forme de pains.

Le bois était consommé en grandes quantités : pour récupérer une tonne de sel, il fallait une tonne et demi de bois. Et les salines produisaient de 1000 à 1500 tonnes de sel par an, au XVIII^e siècle. C'est pourquoi les forêts avoisinantes furent très vite épuisées et la direction des salines dut en acheter ailleurs. En 1705, elle s'était déjà adressée au gouvernement de Martigny pour lui acheter son bois dans la vallée du Trient. Puis en 1720, elle acheta celui de la commune de Saint-Maurice.



*Vue de la Saline de Bévioux, dans le Mandement de Bex, gouvernement d'Aigle, Canton de Berne. Dessiné par de Barbier Lainé. Gravé par Maillet.
(Archives de l'Abbaye de Saint-Maurice)*

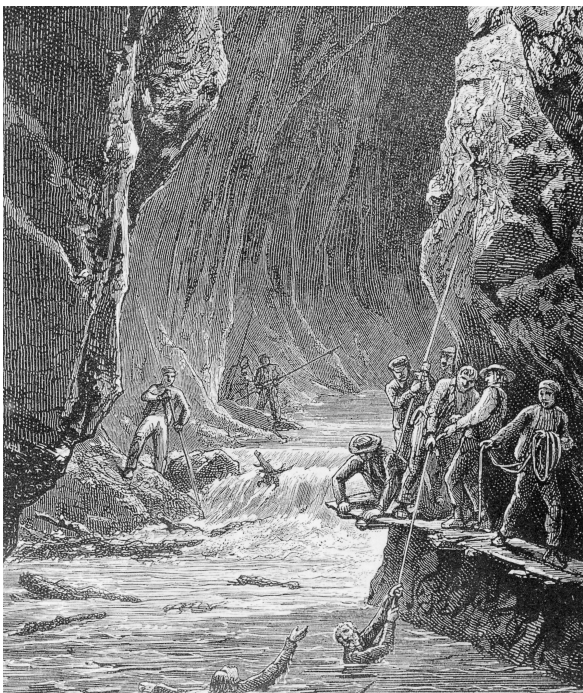
lines. Les Salvanins, craignant une pénurie de bois dans leur vallée, s'opposèrent à cette vente et se plaignirent auprès de l'évêque de Sion, maître spirituel du Valais. Ce dernier, après un entretien avec le procureur de Martigny, approuva l'acte selon lequel cette ville vendait son bois de la vallée du Trient aux salines de Bex pour la somme de 50 pistoles.

Il est curieux de constater que les Salvanins, une année après s'être opposés à la vente des bois de Martigny, vendirent à leur tour leurs forêts en étant conscients qu'ils perdraient un réservoir de ressources naturelles. En tous les cas, la suite des événements leur a certainement fait regretter cette décision. Toutefois, ils reçurent rapidement une réponse à leur requête. En 1734, dans une lettre destinée à Monsieur Claret, procureur de l'abbaye de Saint-Maurice et futur abbé, la direction des salines promettait de verser la somme de 100 écus pour remettre le Trient dans son lit et « compenser les pertes et malheurs que les habitants avaient soufferts ».

Par la suite, l'abbé Claret renoua avec la politique de protection des forêts en interdisant aux Salvanins de couper du bois dans la vallée. Par ailleurs, il réglementa la chasse et la pêche en autorisant quelques personnes seulement à

les pratiquer, à condition qu'elles lui présentent les premières prises. Notons que les réglementations de la chasse ne concernaient que le bois du Gueuroz.

Le déroulement de ces événements est clairement relaté dans quelques documents des archives de l'Abbaye de



Le flottage du bois dans les gorges du Trient n'était pas sans danger ! Xylographie de 1874 (Gattlen 3282).

Saint-Maurice. Toutefois, des incertitudes subsistent quant aux motivations des différents acteurs. Les abbés, d'abord, ne protégeaient qu'une parcelle des bois de Salvan, le bois de Gueuroz. Les Salvanins y étaient soumis à de nombreux interdits et ce, même pendant que les salines se ravitaillaient en bois dans la vallée. L'abbé Camanis n'était donc



Cette gravure de P. Vancolani (1810) montre le passage sous le pont de Saint-Maurice d'un immense radeau de bois destinés à l'immigration (Gattlen 265).

pas complètement insensible à la question environnementale. Peut-être que l'Abbaye accordait de l'importance au seul bois de Gueuroz, sans se soucier du reste de la vallée dont dépendaient les habitants ? Quant à ces derniers, ils étaient conscients du danger que représentait une coupe abusive de bois dans leur vallée, comme le montre leur plainte à l'évêque. Pourtant, leurs noms figurent en tête de l'acte de vente, alors que l'Abbaye ne fait que donner son approbation. Ont-ils subi quelque pression ? Ou étaient-ils attirés par l'argent ? Enfin, les responsables des salines et derrière eux, les dirigeants de Berne, ne se sont guère souciés des conséquences de leurs actes. Pour eux, seule comptait

la productivité des salines. La déforestation toucha plusieurs régions du Valais qui vendait volontiers son bois à ses voisins (Genève, Vaud, la Savoie...) Comme nous l'avons vu, cette politique a parfois conduit à des catastrophes naturelles et humaines.

Sébastien Bourquin

Source : Inventaire Charles : archives de l'abbaye de St Maurice ; tiroir 15, paquet 3.

Bibliographie : BERGIER, Jean-François, *Une histoire du sel*, Fribourg, 1982. COQUOZ, Louis, *Histoire et description de Salvan et Fins-Hauts*, Lausanne, 1899. KUONEN, Théodore, *Histoire des forêts de la région de Sion du Moyen Age à nos jours*, Sion, 1993. ROBERT, Jean-François, *La régie des forêts et des bois à Lausanne au XVIII^e siècle*, Lausanne, 1992.